

# OMPI



SCIT/7/11

ORIGINAL: anglais

DATE: 26avril2002

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

COMITE PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

COMITÉ PLÉNIER  
Septième session  
Genève, 10 – 14 juin 2002

APERÇU DU PROCESSUS DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE DES  
TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION DE L'OMPI

*Document établi par le Secrétariat*

## INTRODUCTION

1. À la première session du Groupe de travail sur les projets relatifs aux techniques de l'information (ITPWG) tenue en septembre 2001, le Secrétariat a présenté une synthèse des projets relatifs aux techniques de l'information de l'OMPI montrant comment ils se combinent en vue d'apporter aux différents acteurs de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle une solution stratégique globale en matière d'échanges électroniques. À l'issue de cet exposé, le Secrétariat a été prié d'établir un document stratégique officiel de très haut niveau, qui serait présenté à la prochaine session du SCIT plénier (voir le paragraphe 23 du document SCIT/ITPWG/1/13).
2. Le présent document expose les éléments du processus de planification stratégique en cours dans le cadre du programme de l'OMPI relatif aux techniques de l'information et de la communication. Le Secrétariat souhaite que ce processus débouche sur un nouveau plan stratégique pour le programme relatif aux techniques de l'information et de la communication, qui sera présenté ultérieurement au SCIT pour examen.

## CONTEXTE GÉNÉRAL DU PROGRAMME DE L'OMPI RELATIF AUX TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

3. L'explosion de l'utilisation de l'Internet et de techniques connexes a transformé la manière de faire des affaires, de communiquer, d'échanger et de s'informer. Les techniques de l'information sont devenues l'élément moteur de la communication et des activités commerciales dans le monde entier et l'OMPI fonde sa planification stratégique en matière de techniques de l'information et de la communication sur les possibilités qui existent désormais dans ce contexte.

4. Parallèlement à cette évolution sans précédent, les questions de propriété intellectuelle sont apparues au premier rang des considérations de politique générale car elles constituent un instrument stratégique important du développement économique, culturel et social. Dans une économie mondiale actuelle axée sur l'information, les systèmes de la propriété intellectuelle est un élément clé pour tirer parti de la valeur des savoirs et de l'information, préserver leur intégrité et promouvoir l'innovation et la créativité. L'OMPI s'emploie à améliorer l'utilisation du système mondial de la propriété intellectuelle en fournissant des services d'expertise et d'assistance en matière de conseil juridique, de développement des infrastructures, de renforcement des capacités et de formation.

5. De plus en plus, les tendances économiques montrent que la santé d'une nation sur le plan socio-économique ainsi que sa capacité de créer des richesses et de protéger son patrimoine culturel dépendent de son accès au système de la propriété intellectuelle et de l'utilisation qu'elle fait de ce système. Dans le cadre de ses programmes, l'OMPI s'emploie à aider ses 179 États membres à renforcer et à moderniser leurs systèmes nationaux de propriété intellectuelle grâce à une meilleure utilisation de techniques de l'information et de la communication. La révolution de l'information donne à tous les pays l'occasion de tirer parti du progrès technique pour accélérer le rythme du développement.

## CONCEPTION D'ENSEMBLE DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

6. Dans le contexte mondial de la propriété intellectuelle, l'OMPI a retenu, pour son programme relatif aux techniques de l'information et de la communication, une stratégie qui vise à fournir un accès mondial à l'information et aux services dans un environnement intégré, fiable et modulable et à réduire l'écart qui existe entre les pays développés et les pays en développement dans le domaine des connaissances. La mise en œuvre de cette stratégie soulèvera un certain nombre de difficultés, sachant notamment que la plupart des procédures dans le domaine de la propriété intellectuelle reposent dans une très large mesure sur l'utilisation du papier et que les demandes de brevets elles-mêmes augmentent en volume et en complexité (en raison, par exemple, de la possibilité de breveter des listes de séquences). En outre, les consommateurs souhaitent bénéficier de données à valeur ajoutée, ce qui suppose souvent des opérations de conversion longues et coûteuses lorsque l'information est à l'origine disponible uniquement sur papier.

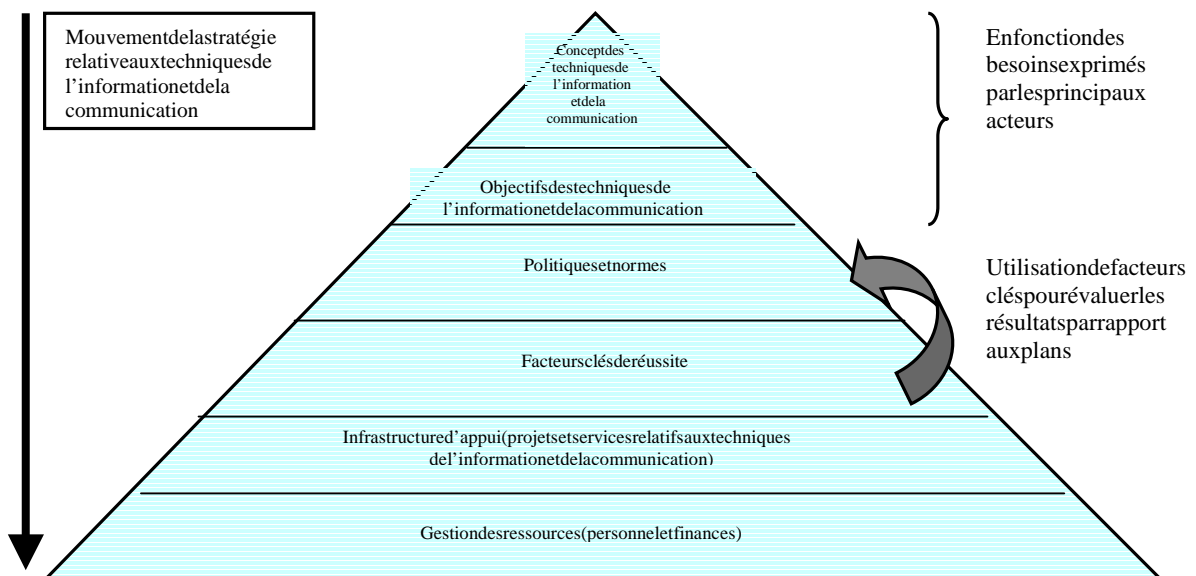
7. Pour relever ces défis, il est important que le Secrétariat soit en mesure d'analyser son propre environnement de travail et d'identifier exactement les domaines dans lesquels le programme relatif aux techniques de l'information et de la communication peut ou non avoir un rôle à jouer. Le recensement des points forts et des points faibles permettrait de tirer parti des ressources actuelles et de les utiliser mieux et, dans le dernier cas, de réduire les risques grâce à des mécanismes tels que la sous-traitance ou des alliances avec des

organismes ayant les mêmes préoccupations. Une analyse contextuelle plus précise, comme celle figurant dans l'annexe du présent document, suggère aussi des stratégies pouvant être utilisées dans le cadre du programmer relatif aux techniques de l'information et de la communication en vue d'atteindre les objectifs et les buts à long terme et fournir une base solide à d'autres activités de gestion, telles que la planification des ressources.

## OBJECTIFS DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

8. La conception stratégique du programmer relatif aux techniques de l'information et de la communication étant ainsi arrêtée, l'étape suivante consiste à définir des objectifs réalistes. Le Plan d'action de l'OMPI dans le domaine du numérique a été établi à la fin de l'année 1997 pour mettre en œuvre des techniques qui modifieront fondamentalement les méthodes de travail des hommes et des offices. Il ne s'agit plus uniquement d'automatiser le déroulement des opérations; il faut désormais adapter les méthodes et les procédures pour tirer parti au maximum des possibilités techniques actuelles ou émergentes. En termes plus concrets, l'OMPI crée actuellement des capacités en matière de techniques de l'information et de la communication qui sont axées sur les besoins de la communauté de la propriété intellectuelle, qui tirent part de techniques et des normes ouvertes fondées sur l'Internet et qui tiennent compte de l'importance de l'interfonctionnement des systèmes et des échanges de données électroniques entre les États membres et les utilisateurs du système de la propriété intellectuelle.

9. À cet effet, l'OMPI a mis au point un modèle stratégique (voir ci-dessous) qui décompose la vision d'ensemble et les objectifs des techniques de l'information et de la communication en un certain nombre de niveaux stratégiques et qui tient compte de la structure des parties prenantes. L'utilisation d'un tel modèle devrait aussi permettre d'aborder de manière systématique et logique la question de l'élaboration future d'un plan stratégique fondé sur des réalités pour le programmer relatif aux techniques de l'information et de la communication dans son ensemble.



## POLITIQUES ET NORMES

10. L'élaboration de politiques pour les techniques de l'information et de la communication est importante pour s'assurer que les investissements consentis dans les techniques de l'information et de la communication de l'OMPI répondent à des critères approuvés. Un certain nombre de politiques devront être examinées, notamment dans les domaines suivants :

a) intégration des systèmes : aux fins de la mise en place d'une infrastructure des techniques de l'information et de la communication permettant d'échanger des données et de l'information sans investissement supplémentaires. Dans un premier temps, l'OMPI élaborerades politiques axées sur la sélection des plateformes matérielles, logicielles et de réseau en vue d'éviter la disparité de techniques;

b) sécurité : la sécurité de l'infrastructure des techniques de l'information et de la communication de l'OMPI et des données connexes revêt la plus grande importance. La mise en œuvre de la politique de sécurité de l'OMPI concernant les techniques de l'information et de la communication demeurera une priorité.

11. Les politiques et normes élaborées dans le cadre du programme relatif aux techniques de l'information et de la communication seront fondées sur les principes énoncés aux paragraphes 6 et 7 concernant la vision d'ensemble du programme et évolueront en fonction des résultats et de l'efficacité du programme au fil du temps.

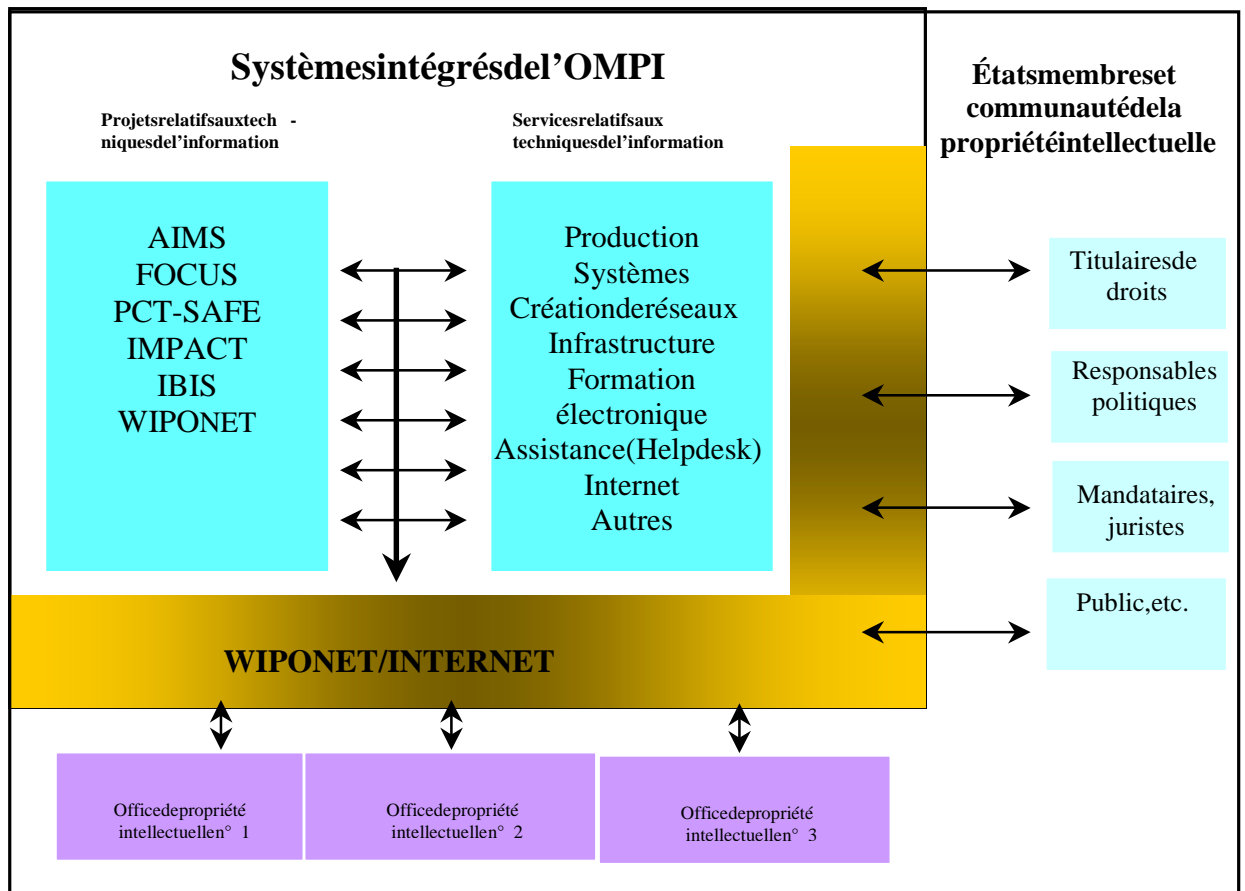
## FACTEURS CLÉS DE RÉUSSITE

12. La définition et l'utilisation de facteurs clés de réussite fourniront le cadre de l'évaluation des résultats du programme relatif aux techniques de l'information et de la communication par rapport au plan stratégique et jetteront les bases d'un examen et d'une mise à jour du plan en permanence. Des facteurs de réussite peuvent être définis dans un certain nombre de domaines et être axés sur des cibles quantitatives ou qualitatives. Le futur plan stratégique relatif aux techniques de l'information et de la communication devrait prévoir un certain nombre de points précis, concernant notamment :

a) l'évaluation des résultats : en fonction des objectifs prédéfinis dans le programme et du budget de l'OMPI, l'établissement de facteurs clés et, le cas échéant, de critères de comparaison avec des organismes semblables;

b) la complémentarité des nouveaux systèmes et des systèmes existants : ils'agit d'assurer la fourniture d'information et de services intégrés, de réduire les coûts de la protection par la propriété intellectuelle, d'encourager l'innovation à un niveau national, de ménager dans les systèmes une souplesse et une évolutivité permettant de répondre aux besoins émergents ainsi que de combler le fossé numérique et cognitif.

13. Ainsi qu'il a été dit, il faudra démontrer que les produits et services de l'OMPI fondés sur les techniques de l'information sont pleinement utilisés dans la fourniture de solutions électroniques intégrées apportant des services de qualité. On trouvera ci-dessous une vue succincte du programme relatif aux techniques de l'information et de la communication :



#### INFRASTRUCTURE D'APPUI (PROJETS SOUS SERVICES RELATIFS AUX TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION)

14. L'OMPI dispose actuellement d'une infrastructure très avancée en matière de techniques de l'information et de la communication. Le programme relatif aux techniques de l'information et de la communication doit permettre d'entretenir et d'élaborer des systèmes de traitement des opérations de l'OMPI qui exigent un très haut niveau de disponibilité (24 heures sur 24 et sept jours sur sept, dans certains cas), de performance et de sécurité. Même si l'on met en œuvre un plan stratégique fondé sur les principes de l'interfonctionnement et de la modularité des systèmes, cela devrait permettre de réaliser des économies d'échelle, l'évolution de la propriété intellectuelle et de l'environnement technique à l'échelon mondial peut nécessiter des investissements renouvelés pour assurer que l'infrastructure d'appui est en mesure de fonctionner de la manière prévue à tous égards. Cependant, tous les investissements dans les systèmes et l'infrastructure de techniques de l'information et de la communication devront être justifiés eu égard au plan stratégique et fondés sur des besoins clairs et légitimes en ce qui concerne les opérations. Ces activités seront confiées à des entreprises lorsque les techniques existantes ne seront plus pertinentes et seront réalisées par l'OMPI lorsque des besoins nouveaux apparaîtront.

## GESTION DES RESSOURCES

15. Le personnel de la Division des services informatiques de l'OMPI est chargé d'assurer le développement, le fonctionnement et la maintenance de l'infrastructure de techniques de l'information et de la communication de l'OMPI. Les techniques évoluant, les connaissances du personnel devront être actualisées. Pour atteindre cet objectif, l'OMPI continuera d'investir dans la formation du personnel.

16. Ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus, il faudra probablement consentir des investissements financiers et allouer des ressources budgétaires au fonctionnement actuel des systèmes de production. Le Secrétariat continuera de fournir des informations nécessaires au titre du programme et budget pour justifier les dépenses relevant du programme relatif aux techniques de l'information et de la communication par rapport aux avantages escomptés.

## CONCLUSION

17. Ainsi qu'il est expliqué dans le présent document, le programme relatif aux techniques de l'information et de la communication de l'OMPI s'inscrit dans un environnement évolutif où la mise à disposition, la disponibilité et la stabilité des systèmes essentiels aux opérations constituent la plus haute priorité. Pour atteindre cet objectif, l'OMPI agit en amont en tenant au courant des normes, des tendances et des techniques émergentes dans ce secteur. Par elle-même et en collaboration avec les États membres, l'OMPI met tout en œuvre pour assurer la gestion des changements rapides de manière à réduire au minimum toute répercussion négative sur les domaines d'activité de l'Organisation. Le caractère mondial des systèmes de l'Organisation exige la mise en place d'un environnement bien géré suscitant l'entière confiance des différents groupes d'utilisateurs.

*18. Le SCIT plénier est invité à prendre note du contenu du présent document.*

[L'annexe suit]